



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Publication le 24 septembre 2020
3003 Berne-Wabern, le 22 septembre 2020

Le mois d'août 2020 en un coup d'œil

	Août 2020	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020
Etrangers (population résidente permanente)	2'133'062	--	--
Solde migratoire (population résidente permanente)	3'266	29'882	32'142
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	5'959	57'466	48'675
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'608	14'856	12'390
Arrivées sur le marché du travail (UE-2)	880	5'896	5'370
Autorisations à l'accès au marché du travail Etats tiers	741	5'108	3'581
Dérogations aux conditions générales d'admission	390	2'971	3'025
Regroupement familial (population résidente permanente)	3'743	25'523	23'148
Naturalisation	869	24'642	19'743

Table des matières

1. Population étrangère au 31.08.2020	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
2.1. Immigration (afflux)	4
2.2. Emigration (sorties)	5
2.3. Solde migratoire	6
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Actifs UE-2	9
3.4. Contingents Croatie.....	10
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	10
3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)	11
3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers	12
3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an.....	13
3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)	14
4. Taux de chômage.....	16
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	17
6. Regroupement familial	18
7. Naturalisations.....	20
8. Autorisations d'établissement C octroyées	21
9. Définitions.....	22

1. Population étrangère au 31.08.2020

Population étrangère résidente permanente			
	Août 2019	Août 2020	Différence en %
Total	2'096'648	2'133'062	1.7
UE/AELE/UK ¹	1'433'863	1'458'384	1.7
UE-17	1'275'503	1'288'873	1.0
UE-8	96'431	102'373	6.2
UE-2	29'507	34'664	17.5
Croatie	28'401	28'385	-0.1
Ressortissants d'Etats tiers	662'785	674'678	1.8

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	2'133'062	100	36'414	1.7
Autorisations de courte durée (>=12 mois)	20'651	1.0	-1'055	-4.9
Autorisations de séjour	720'759	33.8	19'275	2.7
Autorisations d'établissement	1'391'652	65.2	18'194	1.3

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Août 2019	Août 2020	Différence en %
Total	53'537	43'349	-19.0
UE/AELE/UK	44'281	37'321	-15.7
UE-17	28'694	24'567	-14.4
UE-8	10'175	8'712	-14.4
UE-2	4'696	3'329	-29.1
Croatie	651	652	0.2
Ressortissants d'Etats tiers	9'256	6'028	-34.9

Source: SYMIC

- A fin août 2020, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68.4% de ressortissants de l'UE/AELE/UK. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31.6%.
- Les ressortissants de l'UE/AELE/UK constituaient le 86.1% de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 13.9% restants provenaient d'Etats tiers.

¹ Les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées. Depuis le 1er février 2020, l'Union européenne compte 27 Etats membres. Le Royaume-Uni (UK) est sorti de l'UE le 31 janvier 2020. La dénomination UE/AELE/UK utilisée depuis février 2020 regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les publications antérieures des « Statistiques sur l'immigration » (se référer aux définitions Royaume-Uni, UE-17 et UE/AELE/UK en fin de document).

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)²

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	12'009	10'765	-10.4	86'936	81'065	-6.8
UE/AELE/UK	8'400	7'873	-6.3	60'966	59'171	-2.9
UE-17	6'622	6'232	-5.9	48'232	46'610	-3.4
UE-8	1'042	982	-5.8	8'025	7'442	-7.3
UE-2	641	576	-10.1	4'000	4'425	10.6
Croatie	65	47	-27.7	510	503	-1.4
Ressortissants Etats tiers	3'609	2'892	-19.9	25'970	21'894	-15.7
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	7'034	6'146	-12.6	65'383	50'849	-22.2
UE/AELE/UK	5'570	5'460	-2.0	53'752	43'949	-18.2
UE-17	3'629	3'453	-4.8	35'784	29'584	-17.3
UE-8	1'263	1'271	0.6	11'761	9'773	-16.9
UE-2	588	637	8.3	5'424	3'775	-30.4
Croatie	74	86	16.2	694	728	4.9
Ressortissants Etats tiers	1'464	686	-53.1	11'631	6'900	-40.7

Source: SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	9'553	8'437	-11.7	64'937	60'646	-6.6
UE/AELE/UK	6'906	6'454	-6.5	46'473	45'705	-1.7
Ressortissants Etats tiers	2'647	1'983	-25.1	18'464	14'941	-19.1

Source: SYMIC

² Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour de janvier à août 2020 : 7'024 (population étrangère résidente permanente) ; 2'990 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)³

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	7'721	6'975	-9.7	53'301	45'079	-15.4
UE/AELE/UK	5'840	5'530	-5.3	40'854	35'397	-13.4
UE-17	5'026	4'748	-5.5	35'079	30'094	-14.2
UE-8	603	566	-6.1	4'350	3'780	-13.1
UE-2	140	148	5.7	900	1'102	22.4
Croatie	33	34	3.0	300	262	-12.7
Ressortissants Etats tiers	1'881	1'445	-23.2	12'447	9'682	-22.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	4'022	3'185	-20.8	40'868	36'190	-11.4
UE/AELE/UK	3'073	2'540	-17.3	33'663	30'424	-9.6
UE-17	1'923	1'687	-12.3	22'422	21'062	-6.1
UE-8	680	550	-19.1	6'931	6'228	-10.1
UE-2	417	269	-35.5	3'773	2'614	-30.7
Croatie	36	27	-25.0	440	442	0.5
Ressortissants Etats tiers	949	645	-32.0	7'205	5'766	-20.0

Source: SYMIC

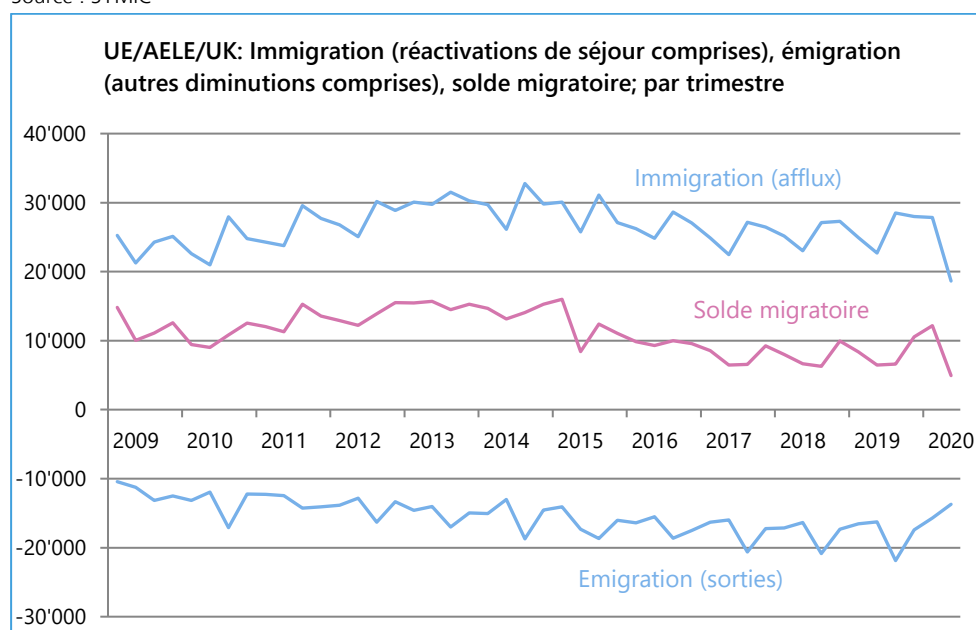
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente a augmenté de janvier à août 2020 par rapport aux mois de janvier - août 2019 (+7.6%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente a diminué de janvier à août 2020 par rapport aux mois de janvier - août 2019 (-6.8%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente a reculé de janvier à août 2020 par rapport aux mois de janvier - août 2019 (-15.4%).

³ Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions, de janvier à août 2020 : 10'868 (population étrangère résidente permanente) ; 27'673 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire⁴

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	3'715	3'266	-12.1	29'882	32'142	7.6
UE/AELE/UK	2'183	1'963	-10.1	17'645	21'197	20.1
UE-17	1'319	1'185	-10.2	11'322	14'660	29.5
UE-8	399	372	-6.8	3'265	3'229	-1.1
UE-2	460	396	-13.9	2'877	3'044	5.8
Croatie	19	11	-42.1	221	239	8.1
Ressortissants Etats tiers	1'532	1'303	-14.9	12'237	10'945	-10.6
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	477	1'113	133.3	-1'539	-10'024	-551.3
UE/AELE/UK	786	1'472	87.3	-703	-6'781	-864.6
UE-17	471	713	51.4	-2'179	-6'448	-195.9
UE-8	277	450	62.5	1'439	83	-94.2
UE-2	18	261	1350.0	14	-369	-2735.7
Croatie	24	43	79.2	59	-30	-150.8
Ressortissants Etats tiers	-309	-359	-16.2	-836	-3'243	-287.9

Source : SYMIC

⁴ Pour le terme solde migratoire se référer aux Définitions (chapitre 9).

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Septembre	4'313	4'594	6.5	2'869	2'957	3.1	6'899	7'769	12.6
Octobre	5'224	5'348	2.4	2'954	3'685	24.7	7'520	8'613	14.5
Novembre	4'564	4'455	-14.7	3'549	3'443	-2.9	7'508	7'174	-4.4
Décembre	2'892	2'841	-1.8	4'861	6'180	27.1	7'341	9'180	25.1
Janvier	4'244	4'647	9.5	4'102	4'186	2.0	9'011	9'597	+6.5
Février	4'032	4'461	10.6	2'966	2'435	-17.9	6'795	6'409	-5.7
Mars	4'081	4'101	0.5	3'103	3'131	0.9	6'686	6'392	-4.4
Avril	4'028	2'526	-37.3	3'585	2'962	-17.4	6'677	3'613	-45.9
Mai	4'109	2'546	-38.0	4'237	2'703	-36.2	7'245	3'498	-51.7
Juin	3'477	3'407	-2.0	3'862	3'232	-16.3	7'006	6'479	-7.5
Juillet	4'265	4'066	-4.7	3'645	2'977	-18.3	7'478	6'728	-10.0
Août	4'274	3'749	-12.3	2'563	2'614	2.0	6'568	5'959	-9.3
Total	49'503	46'741	-5.6	42'296	40'505	-4.2	86'734	81'411	-6.1

Source: SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Septembre	721	798	10.7	1'231	1'169	-5.0	1'682	1'807	7.4
Octobre	916	967	5.6	1'309	1'477	12.8	1'913	2'082	8.8
Novembre	884	785	-11.1	1'287	1'179	-8.4	1'726	1'632	-5.4
Décembre	530	538	1.5	1'438	1'568	9.0	1'714	1'929	12.5
Janvier	710	768	8.2	1'217	1'305	7.2	1'752	1'718	-1.9
Février	675	798	18.2	1'023	968	-5.4	1'349	1'406	4.2
Mars	707	686	-3.0	1'343	1'319	-1.8	1'725	1'636	-5.2
Avril	728	449	-38.3	1'480	1'192	-19.5	1'853	1'006	-45.7
Mai	780	490	-37.2	1'988	1'275	-35.9	2'302	1'135	-50.7
Juin	643	603	-6.2	1'651	1'459	-11.6	2'024	1'856	-8.3
Juillet	780	711	-8.8	1'737	1'496	-13.9	2'172	2'025	-6.8
Août	708	658	-7.1	1'188	1'251	5.3	1'679	1'608	-4.2
Total	8'782	8'251	-6.0	16'892	15'658	-7.3	21'891	19'840	-9.4

Source: SYMIC

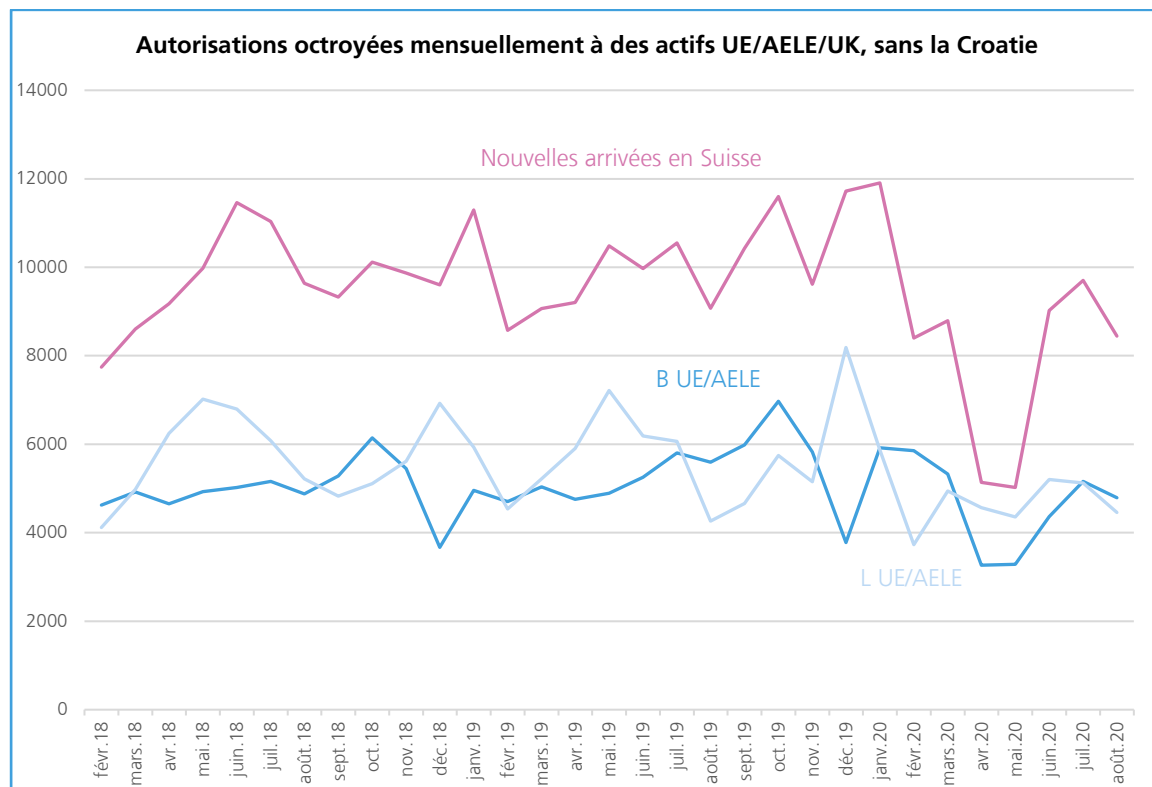
3.3. Actifs UE-2

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-2*

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %	2018 / 2019	2019 / 2020	Différence en %
Septembre	249	590	136.9	726	537	-26.0	748	854	14.2
Octobre	0	656	-	847	587	-30.7	684	903	32.0
Novembre	0	584	-	783	534	-31.8	635	807	27.1
Décembre	249	400	60.6	629	438	-30.4	550	610	10.9
Janvier	0	505	-	613	379	-38.2	530	591	11.5
Février	0	598	-	550	327	-40.5	428	587	37.1
Mars	249	541	117.3	771	494	-35.9	655	765	16.8
Avril	0	291	-	838	413	-50.7	675	517	-23.4
Mai	0	251	-	991	382	-61.5	941	390	-58.6
Juin	*1'136	352	-69.0	677	510	-24.7	942	691	-26.6
Juillet	755	381	-49.5	679	654	-3.7	897	949	5.8
Août	615	384	-37.6	511	594	16.2	828	880	6.3
Total	3'253	5'533	70.1	8'615	5'849	-32.1	8'513	8'544	0.4

Source: SYMIC

* Depuis le 1^{er} juin 2019, les autorisations de séjour B ne sont plus contingentées pour les ressortissants de l'UE-2.



Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Contingents : période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020

Autorisations de séjour B Contingent total= 133 (par trimestre : 33)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 1'158 (par trimestre : 289)

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2020 (3^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} janvier 2020	Solde actuel du contingent
Juillet	100	0	569	298
Août	100	0	634	233
Septembre				

Les contingents applicables à la Croatie sont alloués trimestriellement.

Source: SYMIC

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Autorisations frontalières délivrées			Effectif des frontaliers actifs	
	2018	2019	2020	2019	2020
Janvier	4'672	5'563	6'013	316'643	330'077
Février	4'082	5'832	5'337	316'643	330'077
Mars	4'159	4'728	4'858	316'643	330'077
Avril	4'788	6'163	3'554	322'720	332'177
Mai	4'798	6'653	4'850	322'720	332'177
Juin	5'876	5'618	5'120	322'720	332'177
Juillet	4'526	6'741	4'776	325'291	--
Août	5'396	4'986	3'949	325'291	--
Septembre	4'369	5'397		325'291	
Octobre	5'578	5'874		328'850	
Novembre	5'401	5'478		328'850	
Décembre	4'654	4'715		328'850	

Sources: Autorisations frontalières délivrées - SYMIC; effectif des frontaliers actifs - statistique des frontaliers par trimestre établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédure d'annonce (chiffres mensuels)

	Août 2019	Août 2020	Différence	
			absolue	en %
Jours de travail				
Total général	973 650	873 539	- 100 111	- 10.3
Travailleurs	820 443	717 185	- 103 258	- 12.6
Indépendants	53 515	67 076	13 561	25.3
Travailleurs détachés	99 692	89 278	- 10 414	- 10.4

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	61 830	54 481	- 7 349	- 11.9
Travailleurs	41 942	35 643	- 6 299	- 15.0
Indépendants	5 739	6 188	449	7.8
Travailleurs détachés	14 149	12 650	- 1 499	- 10.6

Annonces par secteur économique

Total général	61 830	54 481	- 7 349	- 11.9
Agriculture	5 936	7 563	1 627	27.4
Industrie et artisanat	17 354	16 117	- 1 237	- 7.1
Services	38 540	30 801	- 7 739	- 20.1

Source: SYMIC

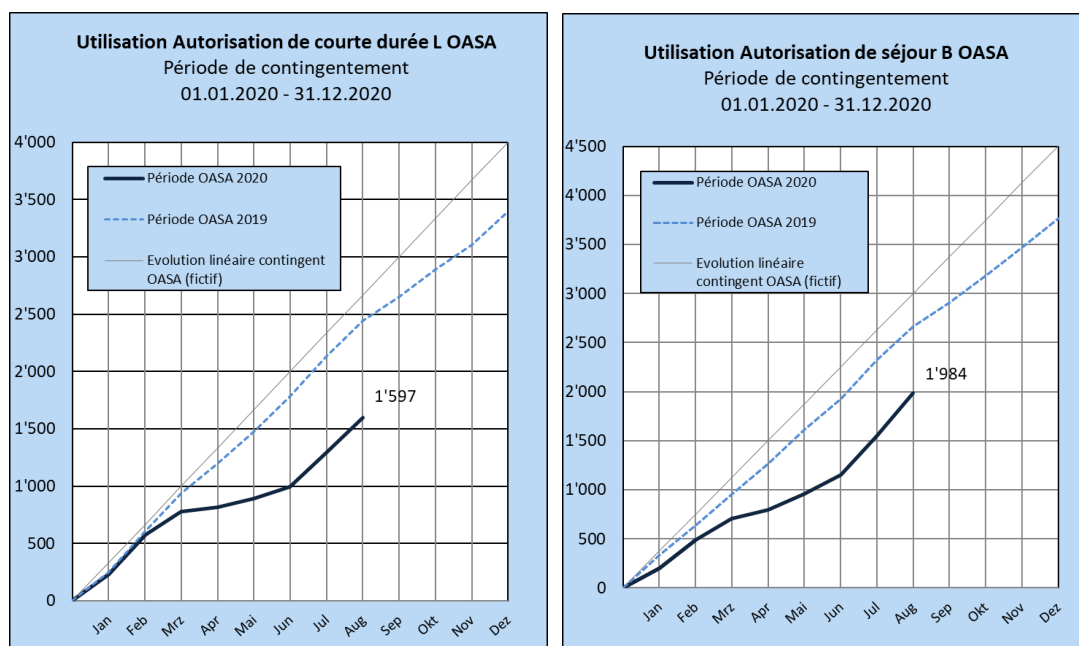
- Pendant la période s'étendant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020 (12 mois), le nombre de personnes actives nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-17/AELE](#) a diminué par rapport à la même période entre 2018 et 2019 (-6.1% ou - 5'323 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'[UE-8](#), le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse a diminué de -9.4% pendant cette même période (- 2'051 personnes). De septembre 2019 à fin août 2020, une augmentation des personnes nouvellement arrivées en Suisse en provenance de l'[UE-2](#) est observée (+0.4%, + 31 personnes).
- Les [autorisations frontalières octroyées](#) ont diminué de -29.1% en août 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (- 1'037 autorisations).
- En août 2020, 18'838 [prestataires de service](#) ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prise d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur nombre a diminué (- 1'050 annonces ou -5.6%).
- Les [prises d'emploi de courte durée](#) auprès d'un employeur suisse ont diminué en août 2020 par rapport au même mois de l'année précédente (-15%).

3.7. Autorisations pour les ressortissants d'un Etat tiers

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2020, cumulées
Janvier	249	233	332	199
Février	604	577	642	493
Mars	939	780	954	707
Avril	1'200	818	1'266	795
Mai	1'480	892	1'611	959
Juin	1'784	991	1'926	1'154
Juillet	2'132	1'290	2'320	1'550
Août	2'442	*1'597	2'666	*1'984
Septembre	2'655		2'911	
Octobre	2'887		3'181	
Novembre	3'106		3'468	
Décembre	3'396		3'766	

Source: SYMIC

* Fin août 2020, le nombre d'unités disponibles dans la réserve fédérale s'élevait à 2'749 permis B et 2'945 permis L (y compris la réserve de l'année précédente). Le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 570 permis B et 976 permis L.



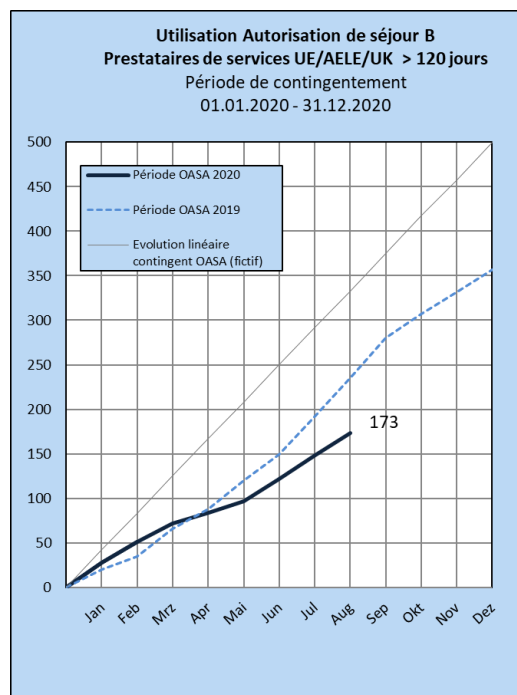
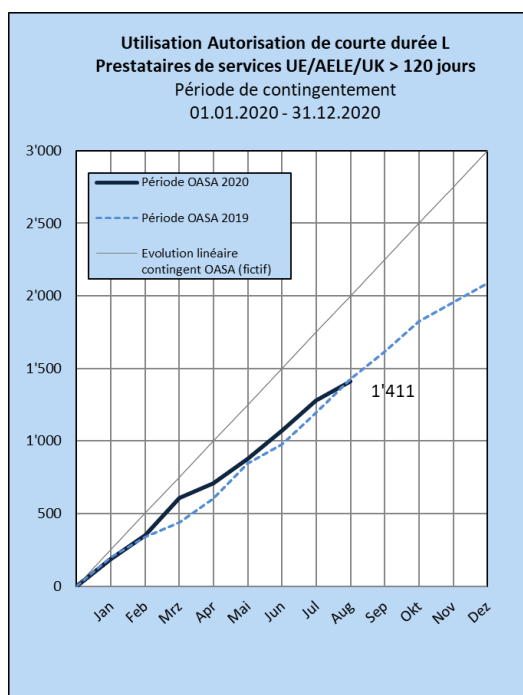
- Pour l'année 2020, 4'000 autorisations de séjour de courte durée L et 4'500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. L'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin août 2020, à 40% des autorisations de séjour de courte durée L et à 44% des autorisations de séjour B.

3.8. Autorisations pour les prestataires de services d'un Etat de l'UE/AELE/UK pendant plus de 120 jours par an

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées	Utilisation au cours de la période 2019, cumulées	Utilisation au cours de la période 2020, cumulées
Janvier	195	186	20	28
Février	336	350	35	51
Mars	441	606	66	72
Avril	602	708	88	84
Mai	846	876	120	97
Juin	976	1'074	149	122
Juillet	1'194	1'277	192	148
Août	1'428	*1'411	235	*173
Septembre	1'618		280	
Octobre	1'824		307	
Novembre	1'955		332	
Décembre	2'086		357	

Source: SYMIC

* Fin août 2020, le total d'unités encore disponibles dans les cantons s'élevait à 482 permis B et 2'583 permis L (y compris la réserve de l'année précédente).



S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE/UK, 3'000 autorisations de courte durée et 500 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. Ces contingents sont alloués trimestriellement. L'utilisation des contingents destinés aux [prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE/UK](#) qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin août 2020, à 47% des autorisations de séjour de courte durée L et à 35% des autorisations de séjour B.

3.9. Immigration par secteur économique et par branche économique (UE/AELE/UK)

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'424	4'785	-11.8	42'029	38'812	-7.7
Agriculture	127	112	-11.8	1'259	1'271	1.0
Industrie et artisanat	976	877	-10.1	7'592	7'180	-5.4
Services	4'321	3'796	-12.1	33'178	30'361	-8.5
UE-17	4'129	3'671	-11.1	32'613	29'696	-8.9
Agriculture	49	44	-10.2	475	477	0.4
Industrie et artisanat	733	640	-12.7	5'939	5'395	-9.2
Services	3'347	2'987	-10.8	26'199	23'824	-9.1
UE-8	753	676	-10.2	6'180	5'605	-9.3
Agriculture	47	42	-10.6	564	509	-9.8
Industrie et artisanat	161	151	-6.2	1'087	1'091	0.4
Services	545	483	-11.4	4'529	4'005	-11.6
UE-2	495	402	-18.8	2'900	3'193	10.1
Agriculture	30	25	-16.7	214	283	32.2
Industrie et artisanat	74	82	10.8	493	630	27.8
Services	391	295	-24.6	2'193	2'280	4.0
Croatie	27	14	-48.1	218	214	-1.8
Agriculture	1	0	-100.0	5	1	-80.0
Industrie et artisanat	6	1	-83.3	60	54	-10.0
Services	20	13	-35.0	153	159	3.9

Source: SYMIC

- En ce qui concerne l'UE/AELE/UK, la **population étrangère résidente permanente** a diminué de janvier à août 2020 dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services » par rapport à la même période en 2019. Dans le secteur de l'« agriculture », une légère hausse est observée.
- Le même constat s'applique à l'immigration des ressortissants de l'UE/AELE/UK vers la **population étrangère résidente non permanente** : une diminution dans les secteurs économiques « industrie et artisanat » et « services », une légère augmentation dans le secteur « agriculture » .

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
UE/AELE/UK	5'018	4'910	-2.2	48'911	39'154	-19.9
Agriculture	483	735	52.2	6'176	6'281	1.7
Industrie et artisanat	674	665	-1.3	7'199	6'168	-14.3
Services	3'861	3'510	-9.1	35'536	26'705	-24.9
UE-17	3'223	3'062	-5.0	32'220	25'943	-19.5
Agriculture	133	157	18.0	1'660	1'780	7.2
Industrie et artisanat	523	542	3.6	5'900	5'143	-12.8
Services	2'567	2'363	-7.9	24'660	19'020	-22.9
UE-8	1'193	1'172	-1.8	11'124	9'130	-17.9
Agriculture	193	362	87.6	3'189	3'071	-3.7
Industrie et artisanat	95	80	-15.8	683	655	-4.1
Services	905	730	-19.3	7'252	5'404	-25.5
UE-2	539	599	11.1	4'924	3'404	-30.9
Agriculture	156	215	37.8	1'281	1'356	5.9
Industrie et artisanat	34	28	-17.6	482	217	-55.0
Services	349	356	2.0	3'161	1'831	-42.1
Croatie	52	67	28.8	587	633	7.8
Agriculture	1	1	0.0	46	73	58.7
Industrie et artisanat	21	13	-38.1	130	147	13.1
Services	30	53	76.7	411	413	0.5

Source: SYMIC

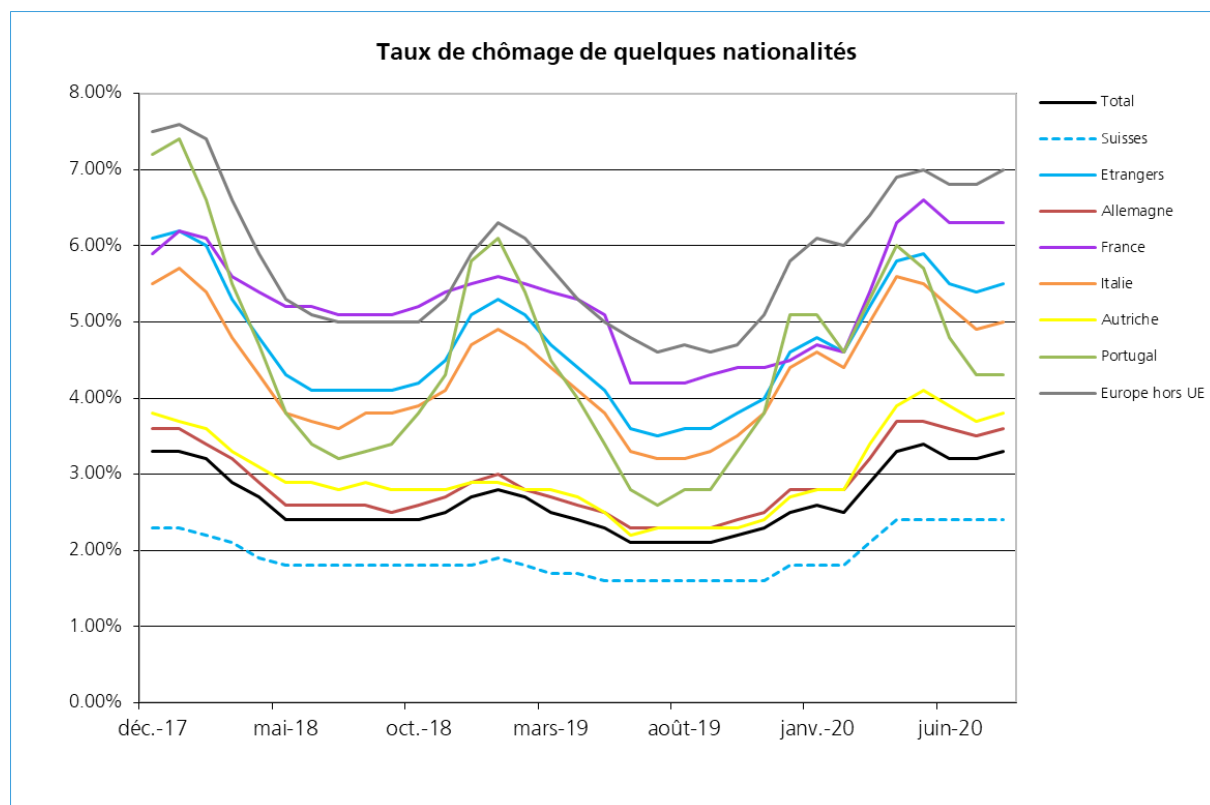
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE/AELE/UK, par branche économique, août 2020

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	2'211
Restauration et hébergement	1'628
Agriculture	766
Enseignement	515
Santé et service vétérinaire	433

Source: SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Août 2019	Août 2020
Total	2.1%	3.3%
Etrangers	3.6%	5.5%
Suisses	1.6%	2.4%



Source: SECO (représentation SEM)

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEI)	2	3	50.0	39	38	-5.4
Par suite de violence conjugale	0	0		5	5	
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	2	3		34	33	
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEI)	339	387	14.2	2'932	2'987	0.3
Sans papiers ⁵ a) ⁶	48	7		639	648	
Parent étranger d'un enfant suisse	12	8		90	78	
Intérêts publics majeurs	0	3		17	22	
Conversion de permis F ⁷ en permis B b) ⁶	187	292		1'623	1'725	
Conversion de permis N ⁸ en permis B c) ⁶	18	10		117	52	
Autres exceptions ⁹	74	67		446	462	
Total	341	390	14.4	2'971	3'025	1.8

Source: SYMIC

⁵ Dérogations aux conditions générales d'admission dans des cas individuels d'une extrême gravité et afin de préserver des intérêts publics majeurs (conformément à l'art. 30 al. 1^{er} let. b LEI en relation avec l'art. 31 OASA).

⁶ Cf. tableau de la page suivante : « Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) par nationalité ».

⁷ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁸ Permis N = requérants d'asile.

⁹ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ¹⁰ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier - août 2020
Syrie	390
Afghanistan	272
Erythrée	235
Chine (rép. pop.)	196
Brésil	158
Somalie	148
Philippines	135
Kosovo	124
Bolivie	89
Sri Lanka	79
Autres	599
Total	2'425

Source: SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'197	3'743	-10.8	25'523	23'148	-9.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	726	635	-12.5	5'246	4'415	-15.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'471	3'108	-10.5	20'277	18'733	-7.6

Source: SYMIC

¹⁰ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'197	3'743	-10.8	25'523	23'148	-9.3
dont ressortissants UE/AELE/UK ayant immigré au titre du regroupement familial	2'283	2'205	-3.4	12'698	12'725	0.2
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'914	1'538	-19.6	12'825	10'423	-18.7

Source: SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier - août 2020
Allemagne	2'324
Italie	2'275
France	1'760
Portugal	1'144
Kosovo	1'049
Macédoine du Nord	895
Espagne	740
Royaume-Uni	736
Etats-unis d'Amérique	716
Brésil	677
Autres	10'832
Total	23'148

Source: SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Naturalisations	1'216	869	-28.5	24'642	19'743	-19.9
ordinaires	1'214	830	-31.6	20'949	16'599	-20.8
facilitées et réintégrations	2	39	1850.0	3'693	3'144	-14.9

Source: SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Août 2019	Août 2020	Différence en %
Allemagne	276	119	-56.9
Kosovo	122	90	-26.2
France	49	81	65.3
Italie	100	78	-22.0
Portugal	62	55	-11.3
Espagne	30	42	40.0
Macédoine du Nord	47	34	-27.7
Serbie	34	33	-2.9
Turquie	63	25	-60.3
Bosnie et Herzégovine	26	24	-7.7

Source: SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidante permanente						
	Août 2019	Août 2020	Différence en %	Janvier - août 2019	Janvier - août 2020	Différence en %
Total	6'297	6'392	1.5	54'649	50'960	-6.8
octroyées de manière anticipée ¹¹	253	344	36.0	1'877	2'643	40.8

Source: SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidante permanente	
Nationalité	Janvier - août 2020
Pologne	236
Russie	236
Hongrie	192
Roumanie	184
Inde	111

Source: SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour [lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse](#), en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEI). [L'octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C](#) constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 50'960 autorisations d'établissement C ont été octroyées pendant les mois de janvier à août 2020, dont 2'643 (5.2%) de manière anticipée.

¹¹ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE (y compris le Royaume-Uni) car leurs ressortissants obtiennent une autorisation d'établissement après cinq ans.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : Le 1er juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'Union européenne (UE). L'extension de l'Accord sur la libre circulation des personnes à la Croatie a été négociée dans le cadre d'un nouveau protocole III. Le Protocole III est entré en vigueur le 1er janvier 2017. Depuis cette date, les ressortissants croates bénéficient de la libre circulation des personnes. Des dispositions transitoires s'appliquent aux citoyens croates qui souhaitent exercer une activité lucrative en Suisse.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est pas comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEI.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la Suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEI : loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidente non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEI.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE/AELE/UK.

Royaume-Uni (UK): Le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne le 31 janvier 2020. L'ALCP continue de s'appliquer aux citoyens du Royaume-Uni en Suisse jusqu'au 31 décembre 2020 au moins. Pendant cette phase de transition, les catégories de pays figurant dans les « Statistiques sur l'immigration » sont inchangées, seule la dénomination UE-28/AELE a été adaptée à la situation en lien avec la sortie du Royaume-Uni de l'UE (nouveau : UE/AELE/UK). Le Royaume-Uni figure également dans la catégorie UE-17.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidente.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-8 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède et le Royaume-Uni. Jusqu'à la fin de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni), la catégorie de pays UE-17 est inchangée dans les publications statistiques du SEM (source : Symic) afin de permettre une comparabilité des données statistiques avec les périodes précédentes. L'UE-15 comprend la catégorie de pays UE-17 sans Chypre et Malte.

UE/AELE/UK : l'UE/AELE/UK comprend les 27 pays membres de l'Union européenne à compter du 1^{er} février 2020, l'AELE et le Royaume-Uni (UK). La nouvelle dénomination UE/AELE/UK a été introduite pour la première fois dans la publication du mois de février 2020 et est maintenue pendant la durée de la phase de transition convenue entre le Royaume-Uni et l'UE (se référer à la définition Royaume-Uni). L'UE/AELE/UK regroupe les mêmes pays que la catégorie UE-28/AELE figurant dans les précédentes publications des « Statistiques sur l'immigration ».